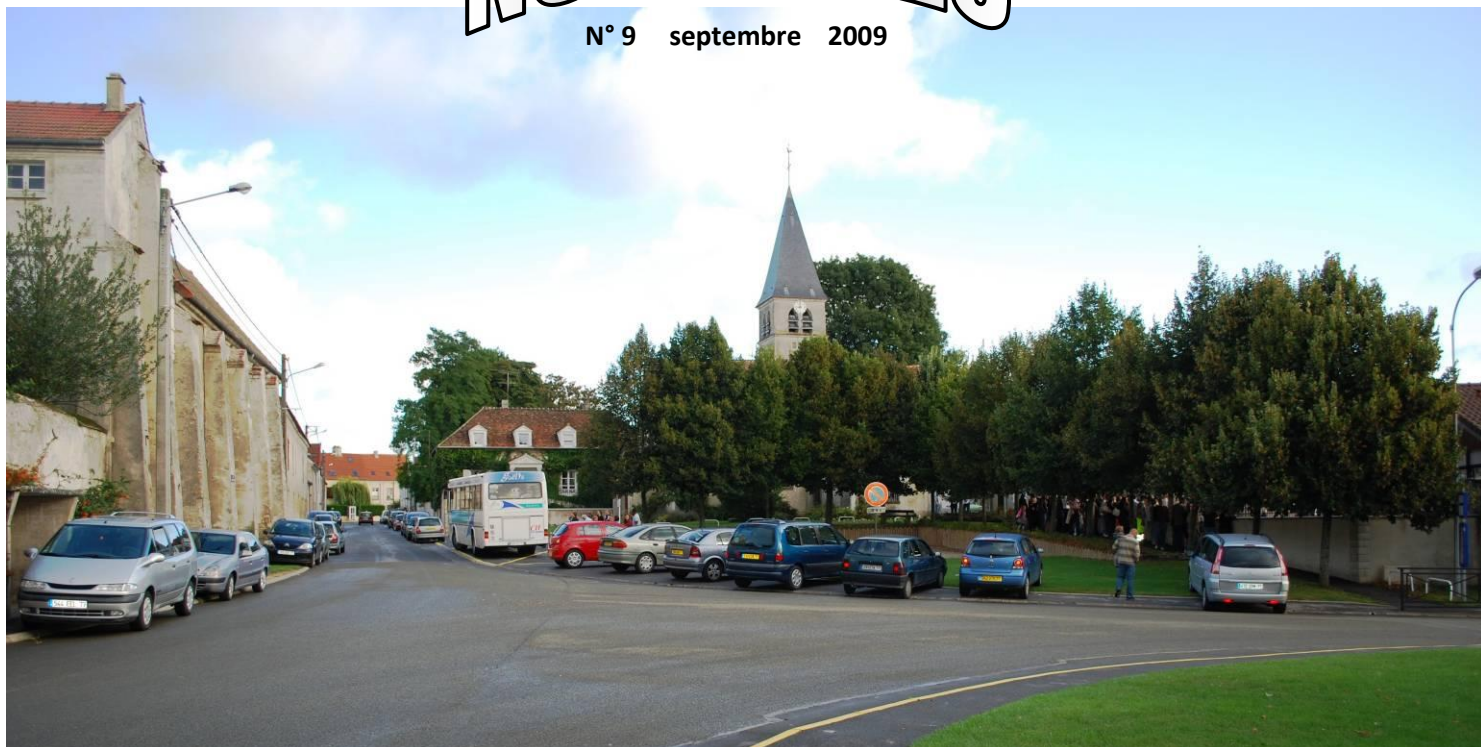


VILLEROY NOUVELLES

N° 9 septembre 2009



C'EST LA RENTRÉE POUR LES PETITS ET LES GRANDS

Cette rentrée a bien sûr été réussie et les petits et les grands sont apparemment satisfaits. Même si ici et là, la hantise de la grippe A^(H1N1) fait parler d'elle. Il faut certes être prudent mais continuer à vivre normalement.

Le beau soleil de cet été nous a un peu quittés, donc préparons la nouvelle saison.

Bon courage à tous.

Le Maire

Le Conseil Municipal

INFORMATIONS MUNICIPALES

DU NOUVEAU AU SECRETARIAT DE MAIRIE



Elle nous arrive tout droit du village voisin M^{me} Fanny PIERLOT nous a rejoints pour un poste à mi-temps et s'occupera essentiellement de la comptabilité.

Bienvenue dans notre commune. M^{me} Brigitte BOUCHER que vous connaissez maintenant est en poste définitivement à plein temps.

D'autre part, quelques réaménagements des locaux et des matériels ont été nécessaires de façon qu'elles puissent travailler dans de meilleures conditions.

TRAVAUX

Après un appel d'offre infructueux au mois de juin, pour la construction de l'atelier municipal, une nouvelle relance a été effectuée en septembre. Après l'ouverture des enveloppes en présence de la commission "Appel d'Offres" les devis ont été transmis chez l'architecte pour étude. Une dernière réunion doit se faire prochainement pour une décision définitive avant le démarrage des travaux.

Huit lots seront nécessaires:

VRD Gros Œuvres	Charpente et Bardage	Menuiserie intérieur Isolation et doublage	Carrelage
Lot n° 1	Lot n° 2	Lot n° 3	Lot n° 4
Menuiserie extérieur	Plomberie	Electricité	Peinture
Lot n° 5	Lot n° 6	Lot n° 7	Lot n° 8

Ces travaux représentent la première tranche du contrat rural dont l'emprunt est d'un montant global de 300 000€, subventionné à 45% par Conseil Régional et à 35% par Conseil Général.

SANTÉ

Si vous souhaitez transmettre des documents au médecin conseil:

- Volets d'arrêt de travail
- Protocoles de soins pour demande de 100%
- Demande d'accord préalable

A compter du 1^{er} octobre 2009

UNE ADRESSE UNIQUE

SERVICE MEDICAL

Elsm 77

77 605 Marne la Vallée Cedex 03

PROPRIÉTAIRE DE CHIEN

Ce document a été communiqué à Mesdames et Messieurs les Maires des communes de Seine et Marne, à Messieurs les Sous Préfet de Meaux, Provin, Torcy et Fontainebleau.

Objet:

Information sur les chiens dangereux.

Pièces judiciaires:

Liste des formateurs habilités à dispenser la formation prévue à l'article R.211-5-3 du code rural.

Arrêté préfectoral n° 004DDSV-SPA/SP2009 établissant une liste départementale des vétérinaires admis à réaliser l'évaluation comportementale des chiens.

Courrier

J'ai l'honneur de vous rappeler qu'au plus tard au 31 décembre 2009, le propriétaire ou détenteur d'un chiens "dit dangereux" sera obligatoirement soumis à l'obtention d'un permis de détention délivré par la mairie.

Au préalable, le propriétaire ou détenteur du chien doit suivre une formation donnant lieu à la délivrance d'une attestation d'aptitude, auprès d'une personne habilitée par le préfet.

Vous voudrez bien trouver en mairie la liste des formateurs habilités à dispenser cette formation prévue à l'article R.211-5-3 du code rural. Cette liste est également disponible sur site internet de la préfecture et fera l'objet d'une mise à jour régulière.

Enfin, je me permets d'attirer votre attention sur le fait que les chiens âgés de plus de huit mois doivent être soumis à une évaluation comportementale.

GUIDE DE BON VOISINAGE

Selon la réglementation nationale et départementale, les horaires suivants sont ceux où l'on peut faire fonctionner les engins bruyants: tondeuses, perceuses, scies, motoculteurs, bétonnières, etc.

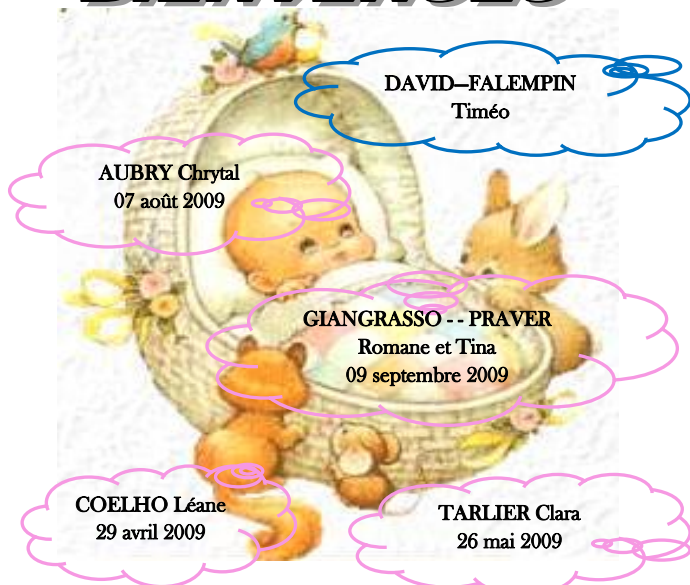
- ☞ Semaine: 8^h00 - 20^h00
- ☞ Samedi: 9^h00 - 12^h00 et 15^h00 - 19^h30
- ☞ Dimanche: 10^h00 - 12^h00
- ☞ Jours fériés: 10^h00 - 12^h00

Tous les bruits gênant le voisinage (musique trop forte, klaxon de véhicule, discussions bruyantes dehors) sont interdits, à toute heure et pas seulement après 22^h00 comme on le croit souvent.

Si vous organisez une fête, prévenez vos voisins (ou invitez-les).les odeurs et fumées de merguez trop grillées ou de sardines sur le barbecue, à l'heure où les voisins en sont au café ne peuvent être interdites, mais doivent faire l'objet d'un effort de savoir vivre.

Pour éviter de nous fâcher, respectons le droit à la tranquillité et aux repos des autres.

BIENVENUES



FELICITATIONS

Ils se sont mariés

Le 11 juillet
M DIDRY Sébastien et M^{me} LOPEZ Isabelle

Le 18 juillet
CHAUSSET Alain et M^{me} DANLION Murielle

Le 18 septembre
M GRODECKY Alain et GOSSET Mandy

CONDOLEANCES

Décédée le 17 avril
M^{me} HUA Nicole

Décédée le 18 juillet
M^{me} FREYLINGER Josette

Nous regrettons également la disparition de M Richard CHAMAYOU, commandant de la brigade de gendarmerie de SAINT SOUPPLETS, qui a été emporté par la maladie dans sa 51^{ème} année.

LES DÉCHETS

Nous avons constaté quelques dérives sur VILLEROY concernant les dépôts des déchets, veuillez respecter les accords qui ont été établis sur la commune.

Les poubelles ou sacs de collecte seront placés par les habitants, dans le respect de ce qui suit, en bordure de la voie carrossable ouverte à la circulation publique la plus proche de leur domicile ou aux emplacements fixés par la municipalité. Les déchets de collecte doivent être sortis fermés, au plus tôt, la veille au soir à 20^h00. Les poubelles de collecte doivent être rentrées dès la fin de la collecte, au plus tard le jour du ramassage avant 20^h00. (Voir ci-dessous les jours de ramassage) **Le dépôt des déchets est interdit en dehors des jours de ramassage ou après l'heure prescrite.**

La collecte des ordures ménagères est assurée :

- Le lundi matin pour les emballages recyclables.
- Le mardi matin et vendredi matin pour les ordures ménagères.
- Le mercredi matin pour les végétaux.

Il est interdit de mélanger aux ordures ménagères les déchets bénéficiant d'une collecte séparée :

- déchets recyclables (verre, emballages légers et journaux/magazines).
- déchets encombrants.

Par ailleurs, il est interdit de mélanger aux ordures ménagères :

- les déchets végétaux issus des cours et jardins (élagage et taille de haies, tonte de pelouse).
- les batteries, huiles de vidange et piles qui sont à déposer dans les déchetteries.

La collecte des ordures ménagères est assurée les jours fériés, à l'exception du 1^{er} mai.

Tout dépôt sauvage d'ordures ménagères ou de détritiques de quelque nature que ce soit ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères sont interdits. (A chaque fois, la commune engage une plainte à la gendarmerie).



Les Déchets Verts doivent être mis dans les sacs papiers uniquement. Les coupes de branches peuvent être mises en fagot en botte d'un mètre.

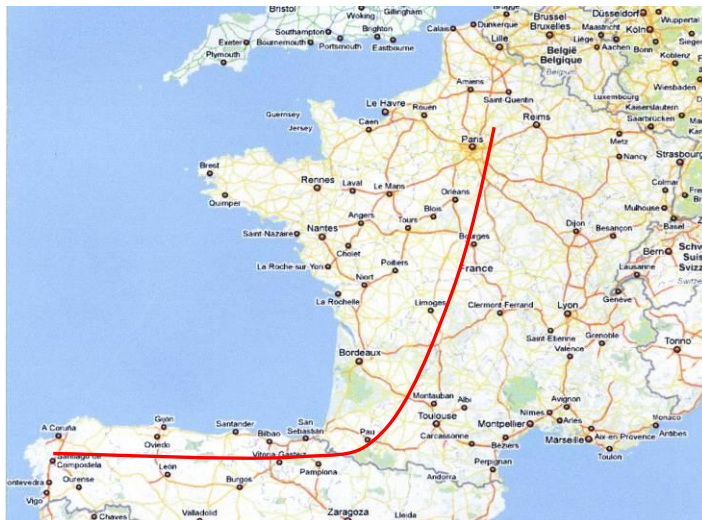
Les déchets non acceptés par les collectes exposés ci-dessus et non repris dans les déchetteries doivent être éliminés par des entreprises spécialisées dans des conditions propres à protéger les personnes et l'environnement. Leur détenteur est responsable, au regard de la loi, de leur élimination.

Cette photo a été prise le jeudi 06 août à 9^h30. Alors que théoriquement, le jeudi est un des jours de la semaine avec le samedi et le dimanche où il ne devrait rien y avoir.

BRAVO PATRICK

Cela lui tenait à cœur depuis très longtemps, Villeroy Compostelle à pied. Près de deux mille kilomètres qu'il a faits en cinquante cinq jours. Malgré le moral parfois en baisse et les déboires aux cours de son parcours (notamment avoir couché plusieurs fois à la belle étoile, des accueils pas toujours réconfortants, des nuits dans des dortoirs plus que bruyants et surtout cette entorse à huit cents kilomètres de l'arrivée). Mais sa volonté, plus forte que tout lui a permis d'aller jusqu'au bout de son rêve.

Le retour en train fut plus que reposant. Chapeau bas Patrick, mais tu aurais pu le faire à pied.



ASSOCIATIONS

AMITIÉ CHARLES PEGUY

Le dimanche 06 septembre, Villeroy a célébré le souvenir des soldats morts en 1914 au cours de la bataille dans nos champs entre les forces Françaises et Allemandes. Parmi eux l'écrivain et poète Charles PEGUY qui, à la tête de sa section, est tombé le 05 septembre 1914. Un extrait de ses œuvres a été lu, rappelant sur le fond le sens de leur combat et leur sacrifice.

Monsieur le maire a remercié au nom de la commune tous ceux qui se sont unis pour cet hommage et salué la présence des membres de la famille de l'écrivain.



LES BOULISTES DE VILLEROY

Pour clôturer la fin de saison l'association des boulistes organisera une soirée dansante le samedi 17 octobre, salle des fêtes à partir de 20^h30. Si vous désirez y participer, prenez vos réservations auprès de M^{me} MITAULT au 06 23 00 12 77 ou M^{me} MORENO au 06 29 56 54 47. Faites vos réservations avant le 10 octobre.

Tarifs adultes: 18 [€] 00 ~~~~~ Tarifs enfants moins de 12 ans: 10 [€] 00 ~~~~~ Tarifs adhérents: 12 [€] 00
--

L'APÉRITIF VOUS SERA OFFERT

LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Pour garder le plaisir de lire, la bibliothèque est ouverte le mardi de 17^h00 à 18^h30 et le mercredi de 13^h00 à 14^h30 sauf pendant les vacances scolaires. Une cotisation annuelle de 1[€]50 par famille vous sera demandée.

L'A.F.R.

Reprise des cours de danse et de fitness. Inscriptions à la salle des fêtes de Villeroy, le 28 septembre et 05 octobre à 20^h00, le 02 et 09 octobre à 18^h30.

Tarifs:	A noter:
45 [€] 00/an/enfant + 5 [€] 00 (extérieur Villeroy)	Se munir d'un certificat médical, paiement à l'inscription, avec possibilité de régler en plusieurs fois.
50 [€] 00/an/adulte + 5 [€] 00 (extérieur Villeroy)	
+ 25 [€] 00/famille (carte A.F.R.)	

PLAINTÉ OU MAIN COURANTE ?

Vous êtes victime d'une infraction ou d'un préjudice, vous pouvez déposer une plainte ou une main courante auprès des services de police ou auprès des services judiciaires. Attention les conséquences ne sont pas les mêmes.

LA PLAINTÉ (Pour aller en justice)

Effectué au commissariat de police, à la gendarmerie ou directement auprès du procureur de la République, le dépôt de plainte vise à poursuivre l'auteur d'un préjudice corporel, moral ou matériel en justice.

Si celui-ci est reconnu coupable, il risque une peine de prison, amende... et/ou le versement de dommages et intérêts. Sachez toutefois que cette action ne débouche pas toujours sur un procès. Nombre de dossiers sont classés sans suite, par manque de preuves. Elle est cependant recommandée en cas de vol ou d'agression.

Attention en cas d'accusations mensongères, celui qui a déposé plainte peut être poursuivi en retour.

LA MAIN COURANTE (Un signalement des faits)

Si vous ne souhaitez pas, dans un premier temps, que l'auteur des désagréments soit jugé, optez pour la main courante. Vous racontez les faits oralement à l'agent de police ou gendarme, qui les consigne, les date et les enregistre. Un numéro de déclaration vous est remis, il vous servira si vous décidez d'aller plus loin.

Attention, c'est un élément d'information mais pas une preuve parfaite. On l'utilise en cas d'abandon du domicile conjugal, de trouble de voisinage, de harcèlement téléphonique ou de fait de gravité comparable.

LE LOTO ASSOCIATIONS

Pour cette année, le loto se fera le dimanche 22 novembre à 14^h00. Notez le sur votre agenda: de nombreux lots sont à gagner.

PAGE DÉTENTE POUR TOUS

DEVINETTES

Pendant la 1^{ère} guerre cette ville du nord fut l'objet d'une bataille qui regroupa 400 chars. Patrie de Blériot et de Dumouriez, elle est dominée par un beffroi du XII^e siècle. La bêtise n'y est vraiment pas une ânerie.

Cette cité normande, qui ne manque pas de tripes se situe au confluent de l'Orne et de Odon. Elle est reliée à la mer par un canal débouchant à Ouistreham et domine un pays de bocage

Cet important port fluvial est dominé par sa cathédrale de grès rouge. C'est là que Rouget de Lisle chanta pour la première fois La Marseillaise. Les partenaires de l'U.E. apprécient sa choucroute.

TRUCS ET ASTUCES



Pour réaliser des confitures sans les stériliser, il faut d'abord passer les pots et les couvercles soigneusement à l'eau bouillante. Puis remplir les pots avec la confiture bouillante. Les fermer et les retourner aussitôt. Lorsque la purée de fruit va refroidir, elle se rétractera et créera ainsi un vide dans le pot. On peut les conserver ensuite, la tête en haut pendant un ou deux ans.

Si vous avez trop salé votre plat par mégarde, ne le jetez pas. Pendant la fin de cuisson, déposez une pomme de terre crue, pelée, qui absorbera le surplus de sel.

Pour nettoyer un pare-brise couvert d'insectes écrasés, il suffit de glisser une éponge dans un bas et frotter. C'est facile et efficace.

POUR LES ENFANTS



Mon 1^{er} est le contraire de dur
Mon 2^{ème} est le contraire de tôt
Mon 3^{ème} est un chiffre pair
Mon tout est piquant



Quel est ce lieu

Mon 1^{er} est le petit de la biche
Mon 2^{ème} est un récipient dans lequel on boit du café, du thé...
Mon 3^{ème} est un insecte qui se plante dans notre peau
Mon tout est un adjectif qui veut dire merveilleux, super...

Mon 1^{er} est la deuxième note de la gamme.
Mon 2^{ème} sert pour écrire au tableau.
Mon 3^{ème} est la première lettre de l'alphabet.
En faisant mon 4^{ème} nous risquons de nous couper les doigts.
Mon tout est attendu avec impatience par les enfants à l'école.



Quel est ce métier

DERNIÈRES MINUTES

INCENDIE Mercredi 23 septembre 2009 MALVEILLANCES ? ou JEUX ?

Vers 17^h30, le feu s'est déclaré derrière la haie de thuyas du terrain de football, détruisant une cinquantaine de mètres de nos arbustes. Heureusement, l'intervention rapide des pompiers a permis de circonscrire l'incendie qui aurait pu être beaucoup plus destructeur. La brigade de gendarmerie de Saint Soupplets était également sur les lieux. Une enquête est en cours.

Essayez de rentrer vos véhicules, des actes de vol et de vandalisme ont été constatés; Soyez prudents !!!

Le Maire de Villeroy